

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Produit : Fontaine étincelles - **Référence :** 630

Date d'émission initiale : 16 février 2018 - **Date de révision :** 2 septembre 2026 - **Version :** 2

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Fontaine étincelles

Nom générique : Fontaine

N° de réf. du produit : 630

Taille du produit : 100 mm

Catégorie du produit : Artifice de Divertissement - Catégorie F1

Code ONU : 0337

Classement et groupe de compatibilité : 1.4 S

Code préparation : F5967

1.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Destiné au grand public ; utilisation par les consommateurs. Loisir ; artifice d'extérieur.

Restrictions d'utilisation : enfants de moins de 12 ans sous la surveillance d'un adulte.

1.3 Fournisseur

SARL COFALU KIM'PLAY

66, allée des Lettres Persanes

33650 LA BREDE - FRANCE

Tél. +33 (0)5 57 97 78 88

info@cofalu.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France - ORFILA/INRS : +33 1 45 42 59 59 (24h/24)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification

Division de risque : 1.4

Groupe de compatibilité : S

Code ONU : 0337

2.2 Eléments d'étiquetage

Pictogramme de danger : SGH01 « Explosif »

Mention d'avertissement : Attention

Composants dangereux : M.A. (matière active)

H204 : Danger d'incendie ou de projection.

P210 : tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes ; ne pas fumer.

P280 : porter des gants/vêtements de protection et une protection des yeux.

P250 : éviter les abrasions, les chocs et les frottements.

P501 : éliminer le contenu conformément aux prescriptions applicables.

2.3 Autres dangers

Pas de danger particulier connu si les prescriptions de stockage et d'utilisation sont respectées.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature du produit : mélange pyrotechnique contenu dans un article pyrotechnique (fontaine étincelles).

Composant	Concentration %	N° CAS
Perchlorate de potassium - KClO ₄	2	7778-74-7
Perchlorate d'ammonium - NH ₄ ClO ₄	2	7790-98-9
Nitrate de nickel - Ni(NO ₃) ₂	4	13138-45-9
Nitrocellulose	80	
Titane - Ti	8	7440-32-6

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : rincer avec précaution avec de l'eau propre ; enlever les lentilles si possible ; consulter un ophtalmologue.

Contact avec la peau : ôter les vêtements/chaussures souillés et se laver avec de l'eau propre.

Inhalation des fumées : maintenir la victime à l'extérieur dans une position où elle peut confortablement respirer.

Ingestion de matière active : appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets : irritation des yeux / vomissements.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction appropriés : poudre sèche, sable, eau pulvérisée. Moyens inappropriés : mousse/dioxyde de carbone.

5.2 Dangers spécifiques : en cas de feu non contrôlé portant sur des quantités importantes, la combustion est vive et dégage des gaz toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers : refroidir à l'eau pulvérisée ; porter un appareil respiratoire autonome isolant.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles : respecter les mesures de protection.

6.2 Protection de l'environnement : ne pas jeter les résidus à l'égout, dans l'eau, la terre ou le sous-sol.

6.3 Méthodes de confinement et nettoyage : pas de consigne particulière.

6.4 Référence : voir sections 8 et 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Se conformer strictement aux consignes d'utilisation figurant sur l'emballage.

7.2 Stocker dans un endroit sec, à l'abri de l'humidité et de toute source de chaleur. Ne pas fumer.

7.3 Utilisations finales particulières : se référer à la section 1. Toute modification du mélange peut engendrer de nouveaux risques.

SECTION 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle : N/A.

8.2 Respecter les consignes d'utilisation. Artifice de divertissement à utiliser à l'extérieur.

Protection des mains : gants de protection.

Protection oculaire : lunettes de sécurité avec protection latérale.

Protection de la peau et du corps : vêtement de protection ininflammable.

Protection respiratoire : ne pas inhaler la fumée. Ne pas manger, boire ou fumer.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect de la matière active : poudre.

Odeur : soufrée.

pH : aucune donnée disponible.

Point éclair : aucune donnée disponible.

Inflammabilité : de l'ordre de 200 °C.

Propriétés explosives sous chocs, frottements ou abrasions.

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité : s'enflamme par contact avec une flamme nue, frictions ou chocs.

10.2 Stabilité chimique : stable dans les conditions normales.

10.3 Réactions dangereuses : néant dans les conditions normales d'emploi.

10.4 Conditions à éviter : pluie, chocs, abrasions et frottements.

10.5 Matières incompatibles : hydrocarbures.

10.6 Produits de décomposition dangereux : aucun attendu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Nocif en cas d'ingestion des substances. Nocif par inhalation des fumées. Peut causer une irritation des yeux ou de la peau.

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxique pour les organismes aquatiques. Peut créer des risques de pollution des nappes d'eau en cas d'évacuation du produit dans l'environnement. Pas d'informations complémentaires disponibles sur le potentiel et la dégradabilité.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Immerger le produit dans de l'eau puis éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions légales et consignes de tri applicables.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/IMDG.

14.1 Numéro ONU : 0337.

14.2 Désignation officielle : ARTIFICES DE DIVERTISSEMENT / FIREWORKS.

14.3 Classe : 1.

14.4 Code de classification / groupe de compatibilité : 1.4 S. Catégorie de transport : 4.

Instruction d'emballage : P101.

Certificat au transport : F/INERIS AgA 305/3 délivré par INERIS / FRANCE.

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

Directive 2013/29/UE relative aux articles pyrotechniques.

Norme EN 15947 parties 1 à 5.

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Historique de révision :

Version 1 - 16/02/2018 : émission initiale.

Version 2 - 02/09/2026 : rubrique 3 restructurée et nature du produit précisée comme mélange pyrotechnique.